

## Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de ST BASILE du 10 JUIN 2021

Présents : Mr le maire, LANDREIN Michel, et tous les membres du conseil ainsi que Marie, la secrétaire de Mairie. Une personne est présente dans la salle.

Secrétaire de séance : FELIX Raphaël

Début du conseil : 18h35

### **1<sup>ère</sup> Délibération :** *Vote des comptes de gestion 2020*

Le conseil municipal vote et **approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2020

### **2<sup>ème</sup> Délibération :** *Vote des comptes administratifs 2020*

Le conseil municipal, sans la présence de Mr LANDREIN, Maire de ST BASILE, vote et **approuve à l'unanimité** le compte administratif 2020.

### **3<sup>ème</sup> Délibération :** *Délibération relative aux indemnités de fonction des élus*

Le maire de ST BASILE propose de baisser son indemnité à 21 % de l'indice au lieu des 25.5 % du barème national. L'indemnité des adjoints représentera 9.9 % de l'indice de référence.

Après délibération, la proposition est **adoptée à l'unanimité**.

### **4<sup>ème</sup> Délibération :** *Délibération relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire*

Le conseil municipal vote et **donne délégation à l'unanimité** à Mr Landrein Michel, maire de la commune de ST BASILE.

### **5<sup>ème</sup> Délibération :** *Délibération relative à la création et à la composition des commissions municipales*

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour leurs nominations et présentations mais à main levée

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide la création de 6 commissions :**

- Commission Agricole : GRANGE Christelle – Bozzo Jean-Daniel – FELIX Raphaël
- Commission d'Aide Sociale : SOUMILLE Jean-jacques – LANDREIN Michel – Bozzo Mireille – REDON Sylvie
- Commission Communication : DIAZ-FELIX Monique – SOUMILLE Jean-Jacques – BAROLLE Jean-Pierre – LANDREIN Michel – LEGRAS PLAZANET Marie – VALLON Bernard
- Commission Randonnée : DIAZ-FELIX Monique – CROUZET Sylvie – FELIX Raphaël
- Commission Culture Patrimoine : LEGRAS-PLAZANET Marie – REDON Sylvie – LANDREIN Michel – CINTORINO Rodolphe
- Commission répertoire chemin ruraux : BOZZO Jean-Daniel – CROUZET Sylvie – REDON Sylvie – BAROLLE Rose-Marie – PLAZANET Margotte – VALLON Bernard – CINTORINO Rodolphe

**6<sup>ème</sup> Délibération :** *Désignation au syndicat départemental d'énergie de l'ARDÈCHE (SDE07)*

Après délibération, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** la désignation de :

- Mr BAROLLE Jean-Pierre en qualité de délégué titulaire.
- Mr SOUMILLE Jean-Jacques en qualité de délégué suppléant.

**7<sup>ème</sup> Délibération :** *Désignation des délégués au Parc Naturel des Monts d'ARDÈCHE*

Après délibération, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** la désignation de :

- LEGRAS-PLAZANET Marie en qualité de délégué titulaire.

-Le conseil municipal **délibère et désigne également à l'unanimité** le délégué communal pour représenter la commune auprès du collège électoral d'Ardèche Musique et Danse :

- Mr SOUMILLE Jean-Jacques

-Le conseil municipal **délibère et désigne également à l'unanimité** le délégué communal pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale du Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement :

- LEGRAS-PLAZANET Marie

**8<sup>ème</sup> Délibération :** *Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité désigne** une liste de 24 noms pour les commissaires titulaires et suppléants.

**9<sup>ème</sup> Délibération :** *Virements de crédits*

Le conseil municipal après délibération, **accepte à l'unanimité** les virements de crédits proposés.

**10<sup>ème</sup> Délibération :** *Admission en non-valeur*

Le conseil municipal après délibération, **accepte à l'unanimité** les mises en non-valeur.

**11<sup>ème</sup> Délibération :** *Aide au commerce de proximité-remise de loyer*

Mr le Maire soumet au conseil municipal, l'exonération des loyers de janvier à mai, vu le contexte sanitaire en faveur du bar restaurant de la commune « MARIE CAFE ».

Le conseil municipal, après délibération décide de ramener le loyer à 1€ symbolique.  
VOTE : 10 pour - 1 contre.

**12<sup>ème</sup> Délibération :** *Délibération sollicitant l'aide du département pour le déneigement.*

Le conseil municipal, après délibération, **sollicite à l'unanimité**, une subvention auprès du département pour les travaux de déneigement durant l'hiver 2020/2021.

**13<sup>ème</sup> Délibération :** *Décision sur le transfert de la compétence de l'urbanisme à la communauté de commune du Pays de Lamastre.*

Après délibération, le Conseil Municipal vote à main levée et **refuse à l'unanimité** le transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la communauté de commune du Pays de Lamastre.

**14<sup>ème</sup> Délibération :** *Demande partenariat avec les jeunes agriculteurs pour la fête de l'Agriculture à Gilhoc.*

Après délibération, le Conseil Municipal décide une subvention de 120€ pour leur fête du 22 août 2021.

VOTE : 10 pour - 1 abstention

**15<sup>ème</sup> Délibération :** *Participation de la commune au fonctionnement des écoles maternelles et primaires privées*

Après délibération, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 600€ par élève en faveur des écoles maternelles et primaires privées.

VOTE : 9 pour - 2 contre

**DIVERS :**

-Organisation du bureau de vote des élections Départementales et Régionales, en date du 20 juin 2021 et du 27 juin 2021.